

SPIP DE MONTMEDY :

LE RADEAU DE LA MEDUSE

CD de MONTMEDY

Montmédy le 12/09/2023

Si la direction du SPIP de la Meuse accepte volontiers un accroissement de la charge de travail de ses agents au motif qu'elle a des « objectifs » à tenir vis-à-vis de la DI, il est onirique de croire qu'elle leur donne les moyens de ses ambitions.

En effet, **malgré un effectif théorique de cinq CPIP, depuis août 2022, le SPIP fonctionne au maximum avec quatre CPIP.** Tout avait commencé avec l'arrêt prolongé d'un agent qui n'avait donné lieu à aucun soutien RH. Un autre arrêt d'un agent d'une durée totale de 3 mois s'est ajouté au premier et **le SPIP de Montmédy a tourné pendant 3 mois à trois CPIP** (sans compter les absences générées en raison de congés, RCT et formation ayant conduit parfois **l'équipe à tourner à deux CPIP...**) Nul besoin de sortir de Saint-Cyr pour comprendre que la situation RH était désastreuse et qu'une réponse rapide et efficace de la direction était attendue...

Continuité du service public oblige, **TOUTE** l'équipe a pris sur elle afin d'assurer la pérennité des missions du SPIP. Les agents n'ont pas ménagé leur peine.

En retour, tout ce qu'elle a gagné à la fin, ce sont des **congés annulés**, des **heures écrêtées**, du **télétravail réduit à sa plus simple expression**, des **permanences quasiment trois à quatre fois par semaine par agent**, un **refus des demandes de mutations**, le **refus de payer à la CESF faisant office d'ASS la prime de 200,00€/mois destinée aux travailleurs sociaux...**

A cette ingratitude patente sont relevées **une gestion déconnectée et des exigences hors sol** de la part de cette même hiérarchie. Le CD de Montmédy -ou devrait-on parler de « **MA de Montmédy** » compte-tenu de la **fréquence hebdomadaire des arrivants aux quantums de peine ridiculement bas**, de la **pléthore de rapports** et des libérations pleines de sens au moyen de la nouvelle LSC de Plein Droit. Le CP accueille depuis 2023 plus de 300 personnes détenues. Autrement dit, les CPIP ont eu en charge **le suivi d'au moins 75-80 personnes détenues condamnées**, ce qui éclipse l'espérance d'un accompagnement qualitatif. Au final, **le travail effectué se résume à de la gestion de flux.**

Et la cerise sur le gâteau ? La **mise en place du programme ADERES**, une décision ô combien pertinente au regard d'un effectif réduit d'agents corrélé à un effectif de personnes détenues rarement égalé auparavant. Malgré une tentative de négociation visant à décaler sa réalisation une fois la situation RH revenue à la norme, **la direction est restée sourde à l'argumentaire des agents et elle s'est bornée à vouloir alourdir le poids qui pesait déjà sur les épaules de l'équipe.**

Si elle est compétente et se veut intransigeante pour contrôler le travail des agents, cette même hiérarchie l'est déjà beaucoup moins lorsqu'il s'agit de taper du poing sur la table et mettre un stop à la frénésie de cet abattage. Dernière roue du carrosse, **le CPIP n'est plus maître de son emploi du temps. Il doit s'adapter au rythme imposé par tous et tout le temps**, sans personne pour proposer un régime de travail dégradé et adapté aux difficultés rencontrées.

Voilà comment le SPIP de Montmédy a travaillé cette année : **dans l'urgence, dans la souffrance et dans le silence.**

Sous le voile d'une situation RH difficile, la direction du SPIP de la Meuse s'est permis une indolence sans précédent en laissant les matelots du navire se démener alors que le bateau coulait à vitesse grand V.

Qu'en est-il de la demande de CPIP placé ? Si celle-ci avait été demandée par l'équipe depuis le début, il apparaît que **l'absence d'un agent depuis août 2022 ne faisait pas de l'antenne de Montmédy une antenne prioritaire.** C'est à se demander si nous vivons dans la même réalité.

Qu'en est-il d'un CPIP contractuel ? La demande n'a été faite auprès de la DI qu'en janvier 2023 (soit quatre mois de galères en faisant l'autruche), cette dernière n'ayant répondu qu'en avril 2023. Suite à cette réponse « favorable », il a été prévu des entretiens de recrutement pour... **août 2023**, étant donné que, foutu pour foutu, les têtes pensantes du SPIP de la Meuse ont préféré miser sur l'arrivée de sortants d'école pour combler le départ des deux agents. Or, **seul un poste sur deux est pourvu par les sortants d'école de la CPIP 26. Et le contrat de l'agent contractuel débute en septembre 2023 pour prendre fin en décembre 2023.**

L'**UFAP UNSa Justice** du CD de Montmédy exhorte la direction du SPIP de la Meuse à prendre la mesure des carences en matière de RH. Il en va de l'intégrité physique et mentale des agents.

L'**UFAP UNSa Justice** du CD de Montmédy exige de l'écoute et de la considération pour ses personnels. Leur implication doit être estimée à leur juste valeur. Le management doit devenir soutenant au lieu d'être complètement défaillant.

L'**UFAP UNSa Justice** du CD de Montmédy exige une priorisation des tâches adaptée au contexte de travail très dégradé subi au quotidien par les agents.

Pour ce faire, l'**UFAP UNSa Justice** du CD de Montmédy demande à ce qu'un dialogue constructif se mette en place au plus vite afin de trouver des solutions concrètes pour que les personnels puissent de nouveau évoluer dans des conditions de travail décentes.

Pour L'UFAP UNSA Justice il est hors de question que l'équipe rame une deuxième année dans le vent.

Si la **direction du SPIP de la Meuse** apprécie le sport, elle naviguera bientôt sans équipage à bord d'un kayak. Elle aura tout le loisir de se noyer si cela lui chante, mais elle **se noiera seule.**

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne

Le bureau local.